



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Direction générale de l'enseignement scolaire
Service de l'accompagnement des politiques
éducatives

Conseiller technique pour l'éducation à la Défense
DGESCO CT
N°-D2022-008267
Affaire suivie par :
Stéphane COLIN
Tél : 01 55 55 22 83
Mél : stephane.colin@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

MINISTÈRE DES ARMÉES

Direction de la mémoire, de la culture et des archives
Sous-direction de la mémoire combattante
Bureau de l'action pédagogique et de l'information mémorielles
Affaire suivie par :
Anne-Gaël LE MENER
Tél : 09 88 68 20 10
Mél : anne-gael.le-mener@intra.def.gouv.fr

14 rue Saint-Dominique
75700 Paris SP 07

Paris, le 7 septembre 2022

Le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse

Le ministre des armées

à

Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs de région académique

Mesdames les rectrices et messieurs les recteurs d'académie

Objet : Feuille de route des trinômes académiques – année scolaire 2022-2023

Références : - Article L- 312-12 du code de l'éducation

- Protocole interministériel du 20 mai 2016 développant les liens entre la jeunesse, la défense et la sécurité nationale
- Convention cadre du 22 novembre 2017 relative aux actions des trinômes académiques

Depuis plus de trente-cinq ans, les trinômes académiques ont démontré leur utilité et leur pertinence dans le développement de l'enseignement de défense sur l'ensemble du territoire.

Le rayonnement de leurs actions, conforté par le protocole interministériel du 20 mai 2016 renforçant les liens entre la jeunesse, la défense et la sécurité nationale, s'accroît par leur constante adaptation aux évolutions de l'enseignement de défense. Leurs missions se révèlent essentielles dans l'apprentissage de la citoyenneté et la compréhension des enjeux de défense, contribuant au renforcement du lien des jeunes générations avec la Nation.

L'enseignement de défense est un enjeu majeur dans le contexte géopolitique actuel du retour des conflits armés sur le territoire européen. Le discours du Président de la République, le 13 juillet dernier, nous rappelle l'impérieuse nécessité d'être particulièrement attentif aux « forces morales », élément essentiel de la cohésion de la Nation.

PJ :

- Annexe 1 - Bilan des actions des trinômes académiques soutenues par la DMCA en 2021-2022
- Annexe 2 - Typologie des actions des trinômes académiques.

Les actions conduites par les trinômes académiques participent à cet impératif. Le bilan des actions académiques, présenté en annexe 1, démontre leur dynamisme avec une diversité d'actions programmées. Il est établi sur la base des actions soutenues par la direction de la mémoire, de la culture et des archives (DMCA) du ministère des armées, après avis de la commission pour l'enseignement de défense (CPEDEF) qui associe le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse et l'Union des auditeurs de l'Institut des hautes études de la défense nationale (Union-IHEDN). Il n'est donc pas nécessairement exhaustif, de très nombreuses actions étant conduites sans demandes, d'un soutien financier du ministère des armées.

Afin de faciliter et d'accompagner les missions des trinômes académiques, **la présente feuille de route pour l'année 2022-2023 définit les orientations nationales qui constituent le cadre de développement de leurs actions territoriales.**

La typologie, présentée en annexe 2, permet une meilleure identification des actions à réaliser. Les trinômes académiques devront poursuivre et encourager sur l'ensemble du territoire les actions interdisciplinaires vers la jeunesse **en renforçant leurs composantes historiques et mémorielles. Une ouverture aux nouvelles thématiques d'enseignement de défense devra être initiée.** Ces actions porteront sur les enjeux géopolitiques et stratégiques et sur les espaces de conflictualité dans les champs matériels et immatériels : enjeux maritimes (y compris les grands fonds sous-marins), cyberdéfense, espace exo atmosphérique, désinformation (en lien avec l'éducation aux médias et à l'information), dimension sécuritaire des enjeux climatiques (en lien avec l'éducation au développement durable), résilience, enjeux du numérique, etc. En outre, **le champ de l'éducation artistique et culturelle**, comme vecteur d'éducation à la défense, pourra être investi.

Le développement des actions au bénéfice de **publics scolaires relevant de territoires ou de dispositifs spécifiques** (voir encadré annexe 2) devra être poursuivi. Celles **porteuses d'innovations**, seront valorisées au travers d'un meilleur soutien financier et une communication associée (site internet chemins de mémoire, réseaux sociaux institutionnels, revues institutionnelles, etc.) avec un objectif de capitalisation en termes de méthodologie et de duplication.

Les actions considérées comme prioritaires pour l'année scolaire 2022-2023 sont les suivantes :

- 1) le développement soutenu des **actions de formation** à l'enseignement de défense **des équipes pédagogiques, enseignants, personnels de direction et corps d'inspections territoriaux, est un objectif prioritaire.** En effet, ils sont **des relais stratégiques** dans le déploiement de l'éducation à la défense. Ce développement devra s'opérer sur deux périmètres : la formation initiale, en prenant attache des instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation (INSPÉ), et la formation continue, en lien avec les écoles académiques de la formation continue (EAFC) ;
- 2) les trinômes contribueront également **au développement des classes de défense et de sécurité globales**, à travers le soutien aux projets d'enseignement de défense et la recherche de nouveaux partenaires ;
- 3) le développement et le soutien aux rallyes citoyens devront être poursuivis avec **un objectif d'un rallye citoyen par académie en 2022-2023** puis, à moyen terme, un rallye par département. Cette action pourra être **élargie au profit d'un public scolaire plus jeune (CM2, 6^{ème}, 5^{ème})** en adaptant les rallyes en fonction de l'âge des participants, avec une dimension mémorielle renforcée ;
- 4) les trinômes académiques soutiendront, par leurs actions, **la montée en puissance du service national universel** et pourront mobiliser leurs membres afin d'accompagner ou encadrer les séjours de cohésion. Dans cette perspective de montée en puissance, **l'offre des missions d'intérêt général devra augmenter** avec de nouveaux partenariats ;

- 5) **les actions vers l'enseignement supérieur** devront être poursuivies avec dynamisme en développant les actions d'enseignement de défense (colloques, séminaires...) vers les étudiants, dans **une recherche constante de mutualisation au sein des bassins éducatifs**. Ces actions seront organisées en lien avec les référents enseignement de défense et de sécurité (REDS) des établissements d'enseignement supérieur et pourront s'ouvrir aux étudiants des INSPÉ.

Enfin, les trinômes académiques devraient être sollicités dans le cadre d'une **enquête nationale** conduite par le MENJ.

Nous vous remercions très sincèrement de votre implication et de celle de vos équipes dans le soutien aux missions des trinômes académiques.

Pour les ministres et par délégation

Le directeur général de l'enseignement scolaire



Edouard GEFFRAY

Le directeur de la mémoire, de la culture
et des archives



Sylvain MATTIUCCI

Le Président de l'Union des associations d'auditeurs
de l'Institut des hautes études de défense nationale

Jérôme de LABRIFFE

